

LA VACCINATION CONTRE LA LEPTOSPIROSE

désormais gratuite pour les agriculteurs

En 2024, près de 295 cas de leptospirose ont été recensés à La Réunion, dont 65 % ont nécessité une hospitalisation. En 2025, la maladie reste préoccupante : après le passage du cyclone Garance et les fortes pluies du premier semestre, 114 cas ont déjà été enregistrés. Deux malades sur trois ont dû être hospitalisés et un tiers a été pris en charge en réanimation.



L'élu de la Chambre d'agriculture, Aritina Henriette, a pris la parole au nom des agriculteurs lors de la conférence de presse de l'ARS, le 29 septembre.

Face à cette situation, l'Agence régionale de santé (ARS) La Réunion, en partenariat avec la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS), lance une campagne inédite : la vaccination contre la leptospirose est désormais prise en charge à 100 %. C'est une première en France.

UNE DEMANDE PORTÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les agriculteurs et éleveurs sont parmi les publics les plus exposés. La bactérie

responsable de la leptospirose peut survivre jusqu'à six mois dans le sol et réapparaître lors des fortes pluies. Les travaux agricoles, l'élevage « la kour », mais aussi certaines activités comme le jardinage ou les loisirs en eau douce (pêche, baignade, canyoning) sont des situations à risque.

Consciente de cet enjeu sanitaire, la Chambre d'agriculture, par la voix de son élu Aritina Henriette, avait demandé que

la vaccination soit accessible gratuitement aux professionnels agricoles. La mesure est aujourd'hui effective : de la consultation médicale aux injections, l'ensemble du parcours est intégralement financé par l'Assurance Maladie et la Mutualité sociale agricole.

COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

Le vaccin Spirolept® protège contre la souche la plus grave de la maladie. Le schéma vaccinal prévoit deux injections à quinze jours d'intervalle, suivies d'un rappel à quatre à six mois, puis d'un rappel tous les deux ans si l'exposition persiste. Les salariés agricoles peuvent bénéficier de la vaccination via leurs services de santé au travail. Pour les autres publics, des rendez-vous sont ouverts dans les centres de vaccination du CHU Félix-Guyon à Saint-Denis et du CHU de Saint-Pierre, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

PRÉVENIR ET PROTÉGER

La vaccination s'inscrit dans un dispositif plus large de prévention. L'ARS rappelle

l'importance de gestes simples : porter des équipements adaptés (gants, bottes), protéger les plaies avec des pansements étanches, entretenir correctement le matériel, gérer les déchets.

Les symptômes apparaissent généralement dans les trois semaines suivant une activité à risque : fièvre brutale, grande fatigue, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête intenses, nausées ou vomissements. Un avis médical rapide est essentiel pour éviter les complications graves.

